

**ÉLECTION**  
**DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE**  
**Date de clôture du scrutin le 31 janvier 2019**

**COLLEGE DES SALARIES DES GROUPEMENTS PROFESSIONNELS AGRICOLES**  
**(collège 3B)**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**des opérations électorales**

effectué par la Commission d'organisation des opérations électorales

**Résultats consolidés**

Nombre total d'émargements : ....937.....

Nombre total de votes blancs : ....23.....

Nombre total de votes nuls : .....7.....

Nombre total de suffrages exprimés :

.....**907**.....

- Liste « CGT » 106 voix soit 11,69 % 0 siège
- Liste « CFE-CGC » 117 voix 12,90 % 0 siège
- Liste « Force ouvrière » 128 voix 14,11 % 1 siège
- Liste « CFDT-FGA vos avancées sociales : c'est nous ! » 477 voix 52,59 % 2 sièges
- Liste « UNSA2A » 79 voix 8,71 % 0 siège

Après avoir rappelé qu'il s'agit d'un scrutin de liste, que l'élection a lieu à un seul tour, sans panachage ni rature ni vote préférentiel, en application des dispositions de l'article R511-43 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Président a proclamé les **résultats obtenus par chacune des listes de candidats pour le Collège 3B figurant dans le tableau complété, signé et joint en annexe.**

Le président de la commission rappelle que le nombre de sièges à pourvoir pour le **collège 3B** est de : **3 sièges**.

**SONT PROCLAMES ELUS A LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE**

1) M. PONTIS Philippe	
2) M. LAGARDE Vincent	
3) M. ROSE Michel	

Fait en double exemplaire à Saint Lô, le \_\_\_\_\_ 6 février 2019 \_\_\_\_\_

Le Président de la commission

Les membres de la commission